

CONGRES FNSA 2021
Du Vendredi 29 Octobre 2021
Toulouse
Ouverture des réunions statutaires

Jean Luc ROBIN, Président du SMI2D remercie les adhérents présents et précise que comme chaque année, l'Assemblée Générale du SMI2D se déroule dans le cadre du Congrès de la FNSA à laquelle le syndicat est affilié. Il propose de présenter les travaux engagés depuis la dernière Assemblée Générale.

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SMI2D

Rapport Moral

Concernant la collecte des déchets dangereux, le SMI2D participe aux travaux du groupe de travail ADR de la FNADE qui a publié le « Guide des bonnes pratiques ADR ».

Guide des bonnes pratiques ADR

Le guide des bonnes pratiques ADR de la profession du déchet version 2021 a été publié en mars 2021.

Ce guide est destiné à l'ensemble des acteurs de la chaîne du déchet. Il prend en compte les spécificités liées à la collecte et au transport des déchets dangereux et fournit des lignes directrices pour aider l'exploitant à classer, conditionner et transporter ses déchets, dans le respect de la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses.

Chaque adhérent a reçu un exemplaire de cette nouvelle édition actualisée 2021 qui est disponible en version papier mais également sur le site web de la FNSA.

Trackdéchets

Jean Luc ROBIN précise que le décret n°2021-321 du 25 mars 2021 crée, à compter du 1er janvier 2022, une base de données électronique centralisée, appelée « système de gestion des bordereaux de suivi de déchets », c'est-à-dire Trackdéchets.

Trackdéchets est un outil numérique gratuit, à destination de tous les acteurs de la chaîne du déchet dangereux, qui vise à simplifier la traçabilité des déchets dangereux et à s'assurer que les acteurs de la filière disposent bien des autorisations nécessaires pour collecter, regrouper et/ou traiter leurs déchets dangereux.

En 2021, nous avons demandé aux adhérents de se familiariser avec la démarche et de nous informer sur les difficultés rencontrées lors de l'utilisation de l'outil numérique.

Afin d'aider les adhérents, le SMI2D a organisé un webinaire le 29 septembre avec Emmanuel FLAHAUT qui développe l'outil Trackdéchets.

Ce webinaire a permis de constater que Trackdéchets était toujours en développement et qu'il serait très difficile pour les entreprises d'utiliser l'outil numérique à l'échéance du 1^{er} janvier 2022 dans sa nouvelle version.

Le Conseil d'Administration SMI2D a demandé par courrier au Ministère de la Transition Ecologique une période transitoire de 6 à 12 mois sur l'année 2022, qui pourrait permettre à l'ensemble des acteurs concernés, et principalement les collecteurs et courtiers de déchets, de s'appuyer sur l'ancien modèle de bordereau, le temps de réaliser les adaptations requises sur leurs systèmes d'information Métier, puis de basculer lorsqu'ils seront prêts.

Nous avons également prévenu le Ministère que les difficultés seront les mêmes pour les registres dont certaines informations seront dépendantes des nouvelles données à renseigner.

Le Ministère de la Transition Ecologique n'a pas encore répondu à notre courrier.

Concernant la maintenance industrielle, Jean Luc ROBIN précise que le SMI2D participe aux travaux du S3C sur le contrôle des matériels et la demande de reconnaissance officielle de la démarche de certification par France Compétence.

Certification des inspecteurs matériels et vérification des matériels

L'accord SIR S3C, signé en avril 2019, prévoit la reconnaissance mutuelle des certifications du personnel et des équipements.

S3C a mis en place une organisation pour certifier des inspecteurs matériels qui ensuite seront en charge d'effectuer le contrôle des matériels.

Une procédure de contrôle des matériels a également été élaborée par un groupe de travail.

A l'heure actuelle, les inspecteurs matériels ont commencé la vérification des matériels utilisés en maintenance industrielle. La démarche se développe progressivement du fait d'un nombre limité d'inspecteurs mais également du fait de la position des entreprises utilisatrices qui n'exigent pas encore de contrôle des matériels par le S3C.

La démarche de certification au RSCH

Le SMI2D participe aux travaux concernant la reconnaissance officielle par l'Etat, des compétences des salariés pour les opérations de pompage, de nettoyage à la haute pression et de décapage sur site industriel.

Pour obtenir cette reconnaissance officielle, il faut présenter un dossier d'inscription et se faire enregistrer au RSCH (Registre Spécifique des Certifications et Habilitation) de France Compétences. C'est l'APAVE qui a été choisi pour mener à bien ces travaux.

Pour chaque niveau de compétences, le dossier d'inscription comprend les documents suivants :

- Une note d'opportunité,
- Un référentiel de certification,

- La fourniture de courriers de témoignages,
- Le partenariat avec des organismes de formation,
- La reformulation du règlement des évaluations et du cahier des charges pour la mise en place d'un centre de formation et/ou d'examen pour les certifications S3C
- La mise à jour du site web S3C sur lequel les certifications sont enregistrées : <https://www.s3c-ami.org/index.php?page=certification>

Une fois le dossier déposé sur le site de France Compétences, il faut 6 mois pour obtenir une réponse.

En s'inscrivant dans la démarche de France Compétences, S3C devient un organisme certificateur qui certifie les compétences des salariés et qui désigne officiellement les partenaires en charge de la formation. Ils sont 5 actuellement : Apave, Conseils services, JPK formation, Rivard et ACH.

Rapport financier

En l'absence de Monsieur Philippe MAILLOT, Trésorier du SMI2D, c'est le Président Jean Luc ROBIN qui présente les comptes de l'année 2020.

Concernant l'aspect financier du SMI2D, celui-ci est géré comme les autres syndicats de façon globale au niveau de la Fédération.

Les cotisations versées se répartissent comme les années précédentes de la façon suivante : reversement de 95% des cotisations à la FNSA pour participation aux frais communs (salaires, loyers, charges, reprographie, etc ...) et les 5 % restant constituant les réserves propres au syndicat pour ses dépenses spécifiques.

Les rentrées propres au syndicat pour 2020 se sont élevées à 12 882 € (12 897,00 € en 2019)

Les dépenses ont principalement été consacrées en 2020 à des frais d'abonnements et documentation (3 529 €), une quote-part cotisation Afnor (842 €) et des frais de réception (192,25 €).

L'excédent dégagé sur l'exercice s'élève à 8 318,75 € (9 480 € en 2019) portant les réserves du syndicat à 122 452,79 € inscrites au passif de la FNSA.

Le rapport moral et financier est approuvé à l'unanimité sans observation.

Election des membres du Conseil d'Administration

Jean Luc ROBIN invite les membres de l'Assemblée Générale à prendre connaissance des candidatures reçues au poste d'administrateur du SMI2D et propose de passer au vote.

Jean Luc **ROBIN**
 Jean Jacques **BONNEFOND**
 Philippe **MAILLOT**
 Eric **DE FRANCE**
 Boris **DREAN**
 Yann **MADELINE**
 Christophe **CROCHARD**
 Emmanuel **ROCHE**
 Thomas **WATRIN**

Les membres du Conseil d'Administration SMI2D sont élus à l'unanimité.

PV CONSEIL D'ADMINISTRATION SMI2D

Election des membres du Bureau

Le Conseil d'Administration nouvellement élu procède à l'élection du bureau.

Sont élus pour un mandat de 3 ans :

Président	Jean Luc ROBIN
Vice-présidents :	Jean Jacques BONNEFOND (Déchets Dangereux) Eric DEFRANCE (Maintenance Industrielle)
Trésorier :	Philippe MAILLOT
Secrétaire :	Boris DREAN

Election des représentants du SMI2D au Conseil d'Administration de la FNSA

L'article 14 des statuts de la FNSA précise que le SMI2D est représenté au Conseil d'Administration FNSA par son président et 6 administrateurs.

Sont élus pour participer au Conseil d'Administration FNSA :

Jean Luc **ROBIN**
Thomas **WATRIN**
Yann **MADELINE**
Boris **DREAN**
Philippe **MAILLOT**
Eric **DEFRANCE**
Emmanuel **ROCHE**

Jean Luc ROBIN remercie les administrateurs de leur confiance et sans autre point à l'ordre du jour lève la séance.

Annexe : slides AG SMI2D

Congrès annuel FNSA 2021, Toulouse

Assemblée générale



Président: Jean-Luc ROBIN

TOULOUSE, 2021

18

Congrès annuel FNSA 2021, Toulouse

La collecte des déchets dangereux et la gestion des installations de transit

- ✓ La publication du guide des bonnes pratiques ADR de la profession du déchet
- ✓ Trackdéchets : Le Bordereau de Suivi de Déchets dématérialisé

19

Congrès annuel FNSA 2021, Toulouse

La maintenance industrielle

- ✓ Vérification des matériels par les inspecteurs certifiés S3C
- ✓ Enregistrement au RSCH (Registre Spécifique des Certifications et Habilitation) de la démarche de certification des compétences S3C

20

Congrès annuel FNSA 2021, Toulouse

Les éléments financiers

- Les cotisations versées se répartissent comme les années précédentes de la façon suivante : reversement de 95% des cotisations à la FNSA pour participation aux frais communs (salaires, loyers, charges, reprographie, etc ...) et les 5 % restant constituant les réserves propres au syndicat pour ses dépenses spécifiques .
- Les rentrées propres au syndicat pour 2020 se sont élevées à 12 882 € (12 897,00 € en 2019)
- Les dépenses ont principalement été consacrées en 2020 à des frais d'abonnements et documentation (3 529 €), quote-part cotisation Afnor (842 €) et des frais de réception (192,25 €).
- L'excédent dégagé sur l'exercice s'élève à 8 318,75 € (9 480 € en 2019) portant les réserves du syndicat à 122 452,79 € inscrites au passif de la FNSA.
- Nous pouvons maintenant procéder au vote. Des personnes souhaitent-elles voter contre ? S'abstenir ?

21

Congrès annuel FNSA 2021, Toulouse

Conseil d'Administration



Président: Jean-Luc ROBIN

TOULOUSE, 2021

22

Congrès annuel FNSA 2021, Toulouse

Renouvellement des membres du CA, les candidatures

- Jean Luc ROBIN
- Eric De FRANCE
- Jean Jacques BONNEFOND
- Philippe MAILLOT
- Boris DREAN
- Yann MADELINE
- Christophe CROCHART
- Emmanuel ROCHE
- Thomas WATRIN

23